

**Compte rendu succinct
du Conseil communautaire
du 21 février 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-et-un février, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de communes « ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE », se sont réunis à la salle des fêtes de Compreignac, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur DUPIN Bernard, Président.

PRÉSENTS : M. DUPIN, Président, Mme VERGNOUX, M. AUZEMERY, Mme ROCHE, Mrs VALLIN, FAUCHER, Mme LAFARGE, Mrs MAÎTRE, ROUMILHAC, LEGAY, DUPRAT, HORRY, Vice-Présidents, Mrs CHÉ, LE BOT, VERGONZANNE, Mmes PINAULT, BROUILLE, FRENAY, Mrs PARIS, PLEINEVERT, Mme DOUILLARD, Mrs COUTEAU, CARRÉ, HENNO, THOMAS, PERROT, Mmes TRICARD, AUVINET, FOURNIOUX, M. SOLIS, Mmes JOUANNETAUD, ROSSANDER, Mrs COUVIDOU, LAUSERIE, PEYROT, Mme COULOUMY, Mrs GENDILLOU, VIRONDEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes BERTRAND (Vice-Président), SOIRAT (procuration à M. CHÉ), Mmes FERRAND (procuration à Mme VERGNOUX), SARDAINE, GOUTORBE, Mrs ROUX (procuration à M. HORRY), DUPUY, Mme BARDET.

ASSISTAIENT : Mme ROUX, Mrs BASCANS, PEIGNER.

Mme DARTHOUT Laurence, D.G.S., en qualité de représentante administrative.

Monsieur le Président procède à l'appel des membres et, constatant que le quorum est atteint, il déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

- M. Jacques PLEINEVERT est désigné comme secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017 sans observation, à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

I – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018.

Le Conseil communautaire, après avoir débattu, prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2018.

II – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (SYDED) : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil Communautaire désigne pour représenter la communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE auprès du SYDED :

- M. Jean-Jacques DUPRAT
- Mme Jeanine LAFARGE
- M. Jean-Claude HENNO

- M. Jean-Marc LEGAY
- M. Jean-Marie HORRY
- M. Jacques PLEINEVERT

en qualité de délégués titulaires, et

- M. Jean-Claude THOMAS

- Mme Béatrice COULOUMY

- M. Jean-Jacques FAUCHER
- M. Stéphane CHÉ

- M. Daniel PERROT
- M. Bertrand PARIS

en qualité de délégués suppléants.

Décision adoptée à la majorité (1 abstention).

III – CENTRE D'ANIMATION SOCIALE D'AMBAZAC (CASA) : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Centre d'Animation d'Ambazac a procédé à la modification de ses statuts en raison de la fusion des intercommunalités de son territoire et de l'accroissement important de sa zone d'intervention et des acteurs qui contribuent au développement social local.

Afin de laisser une plus grande place aux partenaires en son sein, le Conseil d'Administration du C.A.S.A. a décidé d'octroyer une place à la Communauté de Communes et il est nécessaire de désigner 1 représentant et un suppléant.

Le Conseil Communautaire, désigne, pour le représenter au sein du Centre d'Animation Sociale d'Ambazac :

- Mme Claudette ROSSANDER en qualité de titulaire
- Mme Nathalie ROCHE, en qualité de suppléante.

Décision adoptée à l'unanimité.

IV – PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET).

Le Conseil Communautaire décide de s'engager dans la réalisation d'un plan climat air énergie territorial, en s'associant à la démarche initiée par le SEHV, et approuve le projet de convention d'assistance à l'élaboration du plan climat air énergie territorial entre la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE et le SEHV.

Il décide d'autoriser le Président à signer ladite convention, et tous ses avenants éventuels et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire 2018 à hauteur de 36 060 € TTC.

Décisions adoptées à l'unanimité.

V – COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAU POTABLE - ÉTUDE DE LA PRISE DE COMPÉTENCES - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE PRESTATIONS.

Le Conseil de communauté a approuvé la mise en œuvre d'études préalables à la prise de compétence assainissement collectif et eau potable dans ses séances précédentes.

Le procès-verbal de la Commission concernant sa décision d'attribution est le suivant :

Lot 1 : « Etat des lieux des zonages d'assainissement et diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales »

Attributaire : le groupement ARTELIA (33) - VRD'Eau (87) - IMPACT Conseil (23) pour un montant de **359 991,00 € HT soit 431 989,20 € TTC**

Lot 2 : « Etude diagnostic des ouvrages d'alimentation en eau potable »

Attributaire : le groupement ARTELIA (33) - VRD'Eau (87) - IMPACT Conseil (23) pour un montant de **218 455,00 € HT soit 262 146,00 € TTC**

Lot 3 : « Elaboration d'une stratégie d'actions pour le transfert des compétences eau – assainissement »

Attributaire : le groupement SCE (92) - SEMAPHORE (75) - Cabinet PINAT (75) pour un montant de **168 337,00 € HT soit 202 004,00 € TTC.**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

VI – REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES - TARIFS 2018.

Le SICTOM de Bessines-sur-Gartempe a été dissout au 1er janvier 2018 et intégré au sein de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE.

Afin d'assurer une continuité de service, il est nécessaire de se prononcer sur les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères proposés et qui seront appliqués sur le territoire desservi par l'ancien syndicat.

Le Conseil communautaire adopte les tarifs annexés et indique que ces tarifs prennent effet au 1er janvier 2018.

Décision adoptée à l'unanimité.

VII – SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES - RÈGLEMENT DE FACTURATION DE LA REDEVANCE.

Le Conseil communautaire approuve le règlement de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et dit que les modalités d'application de ce règlement prennent effet au 1er janvier 2018.

Décision adoptée à l'unanimité.

VIII – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Afin de prendre en compte l'intégration des personnels de l'ancien SICTOM de Bessines-sur-Gartempe au sein des effectifs de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE, et les évolutions de carrières des agents communautaires, il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel communautaire.

Le Conseil communautaire approuve la proposition de modification du tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2018 :

GRADE	NOMBRE	QUOTITE DE TRAVAIL
CATEGORIE A		
DGS D'UN EPCI DE + de 20 000 habitants (emploi fonctionnel)	1	Temps complet
ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	2	Temps complet
ATTACHE TERRITORIAL	1	Temps complet
SECRETAIRE DE MAIRIE	1	Temps complet
CATEGORIE B		
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	2	Temps complet
REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	2	Temps complet
REDACTEUR	2	Temps complet
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 ^{ERE} CLASSE	2	Temps complet
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	1	Temps complet
TECHNICIEN	1	Temps complet
ASSISTANT CONSERVATION PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	1	Temps complet
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	2	Temps complet (20 heures)
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	1	Temps non complet (13/20 ^{eme})
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	1	Temps complet (20 heures)
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	1	Temps non complet (10/20 ^{eme})
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	2	Temps complet (20 heures)
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	3	Temps non complet

		- 10/20 ^{ème} - 14/20 ^{ème} - 16/20 ^{ème}
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	1	Temps complet
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ERE} CLASSE	1	Temps complet
ANIMATEUR	2	Temps complet
CATEGORIE C		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	1	Temps complet
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	5	Temps complet
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	1	Temps non complet (31/35 ^{ème})
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	Temps complet
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	Temps non complet (31/35 ^{ème})
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	Temps complet
AGENT DE MAITRISE	4	Temps complet
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	6	Temps complet
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	10	Temps complet
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	2	Temps non complet (22,5/35 ^{ème})
ADJOINT TECHNIQUE	9	Temps complet
ADJOINT TECHNIQUE	2	Temps non complet (22,5/35 ^{ème})
ADJOINT TECHNIQUE	1	Temps non complet (15/35 ^{ème})
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	3	Temps complet
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	1	Temps complet
ADJOINT DU PATRIMOINE	1	Temps complet
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	2	Temps complet
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	2	Temps complet
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	4	Temps complet
AGENT SOCIAL	1	Temps complet
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	3	Temps complet
AUXILIAIRE PUERICULTURE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	2	Temps complet

Décision adoptée à l'unanimité.

IX – SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LES COMMUNES MEMBRES DE L'EPCI.

Le Conseil Communautaire adopte le principe de mise à disposition de personnels entre les Communes de Saint-Priest-Taurion et Bessines-sur-Gartempe et la Communauté de Communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE, à compter du 26 février 2018. Les durées de mise à disposition demandées sont de 10,5/35^{ème} du temps de travail de chacun des agents pour assurer la mission d'instruction des autorisations du droit des sols.

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions précisant les modalités de cette mise à disposition.

Décision adoptée à l'unanimité.

X – ETUDE DE LA PRISE DE COMPETENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF – EAU POTABLE MARCHES DE PRESTATION.

La Commission d'Appel d'Offres a attribué les marchés de prestations dans le cadre de l'étude de la prise de compétences « Assainissement collectif » et « Eau potable ».

Le Conseil Communautaire décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget communautaire 2018, et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes d'engagement, les avenants éventuels ainsi que toutes les pièces nécessaires aux marchés.

Décision adoptée à l'unanimité.

XI – RÉALISATION D'UN PARKING SUR LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-EGLISES MISE A DISPOSITION DE TERRAIN PAR LA COMMUNE.

Le Conseil Communautaire approuve le projet de réalisation d'un parking communautaire sur la Commune de Saint-Laurent les Eglises, et accepte la mise à disposition d'un terrain, cadastré section

AM n° 64, d'une superficie de 500 m² par la Commune de Saint-Laurent-les-Eglises, et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention fixant modalités de la mise à disposition.

Décision adoptée à l'unanimité.

XII – COLLECTE DES ENCOMBRANTS - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MAXIMUM.

Le Conseil Communautaire approuve le projet de collecte des encombrants sur les communes du territoire ELAN à l'exception des communes où sont implantées les déchetteries communautaires. Cette collecte sera réalisée par l'Association MAXIMUM dont le siège social est situé à Mailhac-sur-Benaize (87160) 1 Les Magrimauds.

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention fixant les modalités d'exercice de la collecte des encombrants.

Décision adoptée à l'unanimité.

XIII – COMITE DE JUMELAGE : AMIDEUROPE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Le Comité de jumelage AMIDEUROPE dont le siège social est à Nieul, sollicite la désignation de 6 représentants de la Communauté de communes pour siéger au sein de l'association.

Le Conseil Communautaire désigne pour représenter la Communauté de communes au sein du Comité de jumelage AMIDEUROPE :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------|
| ▪ Monsieur FAUCHER Jean-Jacques | ▪ Monsieur BASCANS Max |
| ▪ Madame TRICARD Béatrice | ▪ Madame ROCHE Nathalie |
| ▪ Monsieur GENDILLOU Jean-Jacques | ▪ Monsieur THOMAS Jean-Claude |

Décision adoptée à l'unanimité.